



CEC COMPETITION & EVENTS STRATEGY TASK FORCE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE DES COMPÉTITIONS ET DES ÉVÉNEMENTS DE CEC

MANDAT

Le Groupe de travail sur la stratégie des compétitions et des événements de Climbing Escalade Canada (CEC) est un organisme consultatif temporaire chargé de mener un examen approfondi du système canadien de compétition en escalade et de recommander un modèle futur centré sur les athlètes, adapté à leur développement, accessible, durable et novateur. Ce modèle devra être cohérent avec le cadre de développement à long terme de CEC et avec son rôle d'organisme national de sport.

La compétition sera examinée comme un outil de développement au sein du parcours des athlètes. L'examen portera sur la structure, la fréquence, les formats, les règles, la qualification, l'ouverture des voies et des blocs, le calendrier et la progression, de la participation locale jusqu'à la performance internationale.

Il couvrira les compétitions organisées par CEC ainsi que celles offertes par les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS), les salles, les clubs, les régions et les autres partenaires.

Cette approche repose sur le principe qu'une compétition significative doit permettre aux athlètes de mettre à l'épreuve et de développer les habiletés propres à leur étape de développement. Les formats de compétition, les règles, les calendriers et les critères d'admissibilité doivent être conçus en fonction de ces objectifs.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Groupe de travail s'appuiera sur les principes suivants pour orienter ses travaux :

- **Priorité aux athlètes et au développement** : la compétition répond à des objectifs distincts selon les étapes du parcours.
- **Compétition significative** : les athlètes disposent de défis adaptés et d'occasions suffisantes de mettre leurs habiletés en pratique, d'apprendre et de progresser.
- **Cohérence avec le développement à long terme** : les formats reflètent la matrice de développement des athlètes et les objectifs techniques, tactiques, physiques, psychologiques et de performance propres à chaque étape.
- **Progression intentionnelle** : les occasions de compétition évoluent des contextes locaux et de développement vers les niveaux national et international.
- **Exposition adéquate** : les formats assurent une participation et une expérience de compétition significatives avant l'élimination d'une épreuve ou d'un parcours.
- **Équité et accessibilité** : la géographie, les coûts, les installations, le genre, le handicap et les capacités régionales sont pris en compte.
- **Durabilité** : le système est viable sur les plans financier, opérationnel, environnemental et organisationnel.
- **Cohérence du système** : les responsabilités de CEC, des OPTS, des salles, des clubs, des entraîneurs, des ouvreurs et ouvreuses et des officiels sont complémentaires et clairement définies.

- **Décisions fondées sur des données probantes** : les recommandations s'appuient sur les données, les consultations, les principes de développement, les pratiques pertinentes et les réalités opérationnelles.
- **Amélioration continue** : le modèle prévoit un suivi, une évaluation et des révisions périodiques.

PORTÉE DES TRAVAUX

1. Définir le rôle de la compétition à chaque étape du parcours

- Préciser les objectifs de la compétition à chaque étape pertinente du parcours de développement à long terme de CEC.
- Déterminer la place respective de l'apprentissage, de la participation, de la sélection, de la qualification, du classement et des résultats de championnat.
- Indiquer à quelles étapes la priorité doit être accordée au développement et à l'exposition significative, et à quelles étapes les résultats et la performance prennent davantage d'importance.

2. Examiner l'architecture canadienne des compétitions

- Cartographier le système canadien actuel de compétition en escalade, du niveau local au niveau international, et déterminer si les différents niveaux forment un parcours cohérent et progressif.
- Examiner le rôle prévu de chaque niveau :
 - Compétitions de salles ou de clubs → compétitions locales → compétitions provinciales → compétitions régionales → compétitions nationales → compétitions internationales.
 - Préciser quelles compétitions devraient être organisées par les salles ou les clubs, les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS), CEC ou des partenaires, et déterminer dans quels cas la sanction ou la reconnaissance par CEC serait plus appropriée que l'organisation directe.

3. Examiner les formats et la qualité de l'expérience

- Évaluer si les formats de compétition actuels offrent des occasions de compétition adaptées au stade de développement des athlètes et suffisamment significatives à chaque étape de leur parcours.
- L'évaluation devrait notamment porter sur :
 - les structures de qualification, d'élimination et de progression;
 - le nombre minimal d'occasions significatives de compétition avant l'élimination;
 - le nombre de blocs, de voies, de courses de vitesse, de rondes et de tentatives;
 - les formats de qualification et de finale;
 - la taille des groupes de participants et les quotas;
 - les catégories d'âge et les regroupements compétitifs;
 - les systèmes de pointage et de classement;
 - les règlements et les critères d'admissibilité;
 - les possibilités de compétition axées sur le développement et de simulation de compétition.

4. Examiner l'ouverture et son lien avec la performance

- Évaluer comment l'ouverture des voies et des blocs contribue au développement des athlètes tout au long du parcours compétitif.

- L'évaluation devrait notamment porter sur :
 - les objectifs d'ouverture des voies et des blocs aux différents stades de développement;
 - les niveaux de difficulté, de complexité et les exigences gestuelles appropriés;
 - la progression des compétitions locales vers les compétitions provinciales, régionales et nationales;
 - l'harmonisation entre l'ouverture des voies et des blocs en compétition et la Matrice de développement des athlètes;
 - la préparation des athlètes aux exigences qu'ils rencontreront aux niveaux supérieurs;
 - la façon dont les compétitions nationales préparent ultimement les athlètes aux exigences de performance sur la scène internationale.

5. Examiner la fréquence, le volume et le calendrier

- Évaluer la fréquence et le moment appropriés des compétitions tout au long du parcours de développement des athlètes.
- L'évaluation devrait notamment porter sur :
 - la fréquence annuelle recommandée des compétitions selon le stade de développement;
 - le volume de compétition approprié par événement;
 - les ratios entraînement-compétition;
 - les périodes de compétition et de récupération;
 - l'harmonisation du calendrier national des compétitions;
 - la coordination entre les calendriers provinciaux et national;
 - les exigences du calendrier international;
 - les risques liés à une participation excessive aux compétitions ou à un manque d'occasions de compétition.

6. Examiner la qualification et la progression des athlètes

- Évaluer les mécanismes permettant aux athlètes d'accéder aux différents niveaux de compétition, d'y progresser et d'en sortir.
- L'évaluation devrait notamment porter sur :
 - les processus de qualification aux Championnats régionaux et nationaux;
 - les quotas;
 - les classements;
 - les critères de préqualification;
 - les critères d'admissibilité;
 - la progression entre les différents niveaux de compétition;
 - les transitions entre les catégories d'âge;
 - les possibilités offertes aux athlètes dont le développement est plus tardif;
 - la possibilité que la structure actuelle réduise trop tôt le bassin d'athlètes;
 - la question de savoir si les athlètes bénéficient de suffisamment d'occasions de compétition avant les processus de sélection ou d'élimination.

7. Examiner le rôle et la structure des Championnats nationaux du CEC

- Évaluer le rôle et la structure futurs des Championnats nationaux du CEC dans le cadre du parcours global de développement des athlètes.
- L'évaluation devrait notamment porter sur :

- les stades de développement pour lesquels un Championnat national est nécessaire;
- les catégories d'âge;
- les disciplines;
- le nombre de participants;
- les critères de qualification;
- les formats de compétition;
- la fréquence et le calendrier des événements;
- la pertinence de continuer à organiser conjointement les Championnats nationaux de bloc et de difficulté;
- l'expérience des athlètes;
- les objectifs compétitifs;
- la viabilité financière et opérationnelle.

8. Explorer la mise en place d'un système national de sanction des compétitions

- Évaluer si le CEC devrait élaborer un cadre national permettant de sanctionner, de reconnaître ou de soutenir les compétitions organisées par les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS), les centres d'escalade, les clubs, les régions, les regroupements de centres d'escalade et d'autres partenaires.
- Examiner les normes de compétition, les règlements, la sécurité, l'arbitrage, l'ouverture des voies et des blocs, les classements, la collecte de données, les critères d'admissibilité des athlètes, l'assurance qualité, l'image de marque et l'intégration éventuelle de ces compétitions dans les parcours nationaux.
- L'objectif est de déterminer si le CEC peut élargir l'écosystème national des compétitions sans devoir organiser directement toutes les occasions de compétition.

9. Explorer de nouvelles possibilités de compétition et de développement

- Cerner les lacunes du parcours actuel et envisager de nouvelles occasions de compétition lorsqu'elles répondent à des objectifs précis de développement ou de participation.
- Les concepts potentiels pourraient notamment comprendre :
 - une Coupe canadienne ou une Série nationale;
 - une Série U21/collégiale et universitaire;
 - des circuits régionaux ou interprovinciaux;
 - des compétitions axées sur le développement;
 - des simulations de compétition;
 - des événements récréatifs ou ouverts à tous;
 - des compétitions par équipes;
 - des formats de compétition alternatifs;
 - des initiatives propres à chaque discipline.

10. Évaluer l'équité, l'accès et la durabilité

- Évaluer l'accessibilité et la viabilité à long terme du système de compétition, notamment :
 - les coûts pour les athlètes et leurs familles;
 - les déplacements nécessaires et les réalités géographiques du Canada;
 - l'accès aux compétitions dans les différentes régions;
 - la disponibilité des installations;

- l'accès aux compétitions de para-escalade et leur intégration au système;
- la disponibilité du personnel et des spécialistes;
- la capacité des organismes hôtes;
- la viabilité financière des événements;
- les besoins en bénévoles;
- les impacts environnementaux;
- la capacité organisationnelle;
- les obstacles à la participation et à la progression.

11. Élaborer une stratégie d'accueil d'événements internationaux

- Définir les objectifs et les avantages attendus de l'accueil de compétitions internationales au Canada.
- La stratégie devrait tenir compte des éléments suivants :
 - les objectifs et les retombées attendues de l'accueil de compétitions internationales;
 - les disciplines et les niveaux de compétition prioritaires;
 - la fréquence souhaitée;
 - la répartition géographique des événements;
 - les besoins en installations et en infrastructures;
 - les partenariats avec les municipalités, les gouvernements, les organismes touristiques, les salles d'escalade et les autres parties prenantes;
 - les risques financiers et les retombées économiques;
 - le développement de la main-d'œuvre et de l'expertise technique;
 - les retombées pour le développement des athlètes;
 - l'arrimage avec le parcours de compétition de CEC et sa stratégie de haute performance.

12. Proposer le futur modèle canadien de compétition

- Recommander une stratégie de trois à cinq ans précisant:
 - ce que CEC devrait organiser, sanctionner ou reconnaître; ce que les OPTS et les partenaires devraient offrir; ainsi que les éléments à modifier, à créer ou à abandonner.
- Définir l'objectif, le public cible, la responsabilité et la place de chaque type de compétition dans le parcours.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Le comité de travail adoptera une approche consultative fondée sur des données probantes. L'évaluation devrait comprendre une analyse des données d'inscription et de compétition du CEC, des résultats de compétition, de la progression des athlètes, des finances des événements, de la participation géographique, de la capacité des organismes hôtes et de toute autre donnée disponible.

La consultation des parties prenantes devrait inclure les athlètes, les entraîneurs, les parents, les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS), les propriétaires de centres d'escalade et les organisateurs d'événements, les ouvriers, les officiels ainsi que d'autres partenaires pertinents. Cette consultation se fera au moyen de sondages, de groupes de discussion, d'entrevues et de consultations ciblées.

Le comité de travail devrait également examiner les modèles et les pratiques de compétition pertinents d'autres sports canadiens ainsi que des systèmes de compétition d'escalade à l'international.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidence : direction générale de CEC – ed@climbingcanada.ca

Co-Présidence: 1-2 membres du conseil d'administration de CEC.

Le comité de travail sera composé d'environ 9 à 11 membres représentant les différentes composantes du système canadien d'escalade. Sa composition devrait favoriser la diversité géographique, la diversité des genres, des disciplines, des stades de développement, de la taille des organisations et des expériences.

Représentation souhaitée :

1 à 2 athlètes

1 à 2 entraîneurs

1 à 2 représentant(e)s des organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS)

1 à 2 propriétaires de centres d'escalade / organisateurs d'événements

1 ouvrier(euse)

1 officiel(le) technique

1 expert(e) en développement à long terme / développement des athlètes

Les membres du personnel du CEC ainsi que d'autres experts dans des domaines pertinents pourront participer aux travaux du comité ou être consultés au besoin.

CALENDRIER ET LIVRABLES

Le comité de travail amorcera ses travaux à l'automne 2026 et présentera ses recommandations initiales au Conseil d'administration du CEC lors de sa réunion de juin 2027.

Phase 1 — Fondements et analyse du système – Automne 2026

- Confirmer les principes directeurs et la méthodologie d'évaluation; assurer l'harmonisation avec le cadre de développement à long terme du CEC et la Matrice de développement des athlètes; dresser un portrait du parcours compétitif actuel; recueillir les données de référence sur la participation, les compétitions, les finances et les opérations; et cerner les principales questions nécessitant une consultation des parties prenantes.

Phase 2 — Consultation et évaluation du système de compétition – Hiver 2026-2027

- Mener des consultations auprès des parties prenantes, évaluer le système actuel en fonction des principes convenus et des objectifs de développement des athlètes, cerner les lacunes et les conséquences imprévues, et examiner d'autres modèles de compétition.

Phase 3 — Recommandations – Printemps 2027

- Élaborer une proposition de structure future du système de compétition et formuler des recommandations, notamment concernant les modifications aux compétitions existantes, les nouvelles occasions de compétition, la sanction des événements, les rôles et responsabilités ainsi que les priorités en matière d'accueil de compétitions internationales.

Phase 4 — Plan d'action et de mise en œuvre – Été 2027

- Suivant les orientations du Conseil d'administration, élaborer un Plan d'action pour les compétitions et les événements sur une période de 3 à 5 ans, précisant :
 - les priorités et leur ordre de réalisation;

- les phases de mise en œuvre;
 - les rôles et responsabilités;
 - les ressources financières et humaines nécessaires;
 - les modifications aux politiques et aux règlements;
 - les besoins en matière de formation et de communication;
 - les éléments à considérer pour assurer la transition;
 - les indicateurs de réussite.
- Le Plan d'action final sera présenté au Conseil d'administration pour approbation lors de sa réunion de septembre 2027. Par la suite, la responsabilité de sa mise en œuvre sera transférée au personnel du CEC ainsi qu'aux comités et partenaires concernés.

Phase 5 — Suivi, évaluation et révision

- La stratégie devrait établir des indicateurs mesurables et un processus permettant de suivre les effets des changements sur le développement des athlètes, la participation, l'accessibilité, la qualité des compétitions, la viabilité financière et l'expérience des parties prenantes.
- Le modèle de compétition devrait faire l'objet d'une révision officielle à intervalles réguliers et être ajusté en fonction des données recueillies et des enseignements tirés.